



MOIVRONS - INFOS



N°1 - Mars 2018

Le mot du Maire :

Suite aux dernières élections du 4 février 2018, la nouvelle équipe municipale a décidé de vous communiquer périodiquement des informations concernant la vie de la commune par le biais du bulletin "Moivrons - Infos" et deux fois par an par la publication d'un petit journal sur la vie de la commune.

La tâche qui attend les nouveaux élus est immense.

L'année 2018 sera une année "blanche" car le budget de notre commune ne nous laisse pas la possibilité de nous autofinancer (absence de subventions et de réserves financières) par conséquent nous ne réaliserons qu'une partie des travaux prévus.

Dans les deux ans qui viennent avant les prochaines élections, nous mettrons un point d'orgue à constituer les dossiers de demandes de subventions nécessaires à l'amélioration du budget de la commune.

La communauté de communes Seille et Grand Couronné s'implique dans un certain nombre de gros travaux : les fenêtres de l'école, le toit de la quatrième classe ainsi que dans l'achat du chemin jaune et de son entretien annuel. De plus, un chantier jeune se déroulera pendant les vacances d'été et réhabilitera les abris bus de la commune.

Dans le contexte actuel, soyez assurés que cette nouvelle équipe met toute son énergie et ses compétences au service de la collectivité.

Renaud SAINT MARD

PRESENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE	Renaud SAINT MARD 1							
1 ^{er} adjoint	Philippe DUPRE 2							
2 ^{ème} adjoint	Arnaud DARBELET 3							
Conseillers	Lionel BARBIER 4	Josiane DUPUY 5	Teddy L'HUILLIER 6	Françoise MAGGIORI 7	Aurélie NICOLAY 8	Patrice ROUGETET 9	Virginie SAINT MARD 10	Hervé TOULY 11

PERSONNEL

Mairie	Syndicat scolaire				Agent d'entretien	Employés communaux	
Secrétaire	Secrétaire	Employées					
Clarisse MATIC	Valérie CHARTOIRE	Élodie DE VEENE	Marine DUPRE	Rachel FISCHER	Sonia HAVEZ	Alain GODEFROY	Stéphane KUSZ

COMMISSIONS COMMUNALES	Responsables
FINANCES - BUDGET	Renaud SAINT MARD
TRAVAUX	Arnaud DARBELET
BOIS - CHEMINS - FOSSES – TERRAINS AGRICOLES	Philippe DUPRE
GESTION DES BIENS COMMUNAUX - CIMETIERE	Patrice ROUGETET
COMMUNICATION	Aurélie NICOLAY - Françoise MAGGIORI
ACTIONS SOCIALES - ASSOCIATIONS	Virginie SAINT MARD
ECOLOGIE	Josiane DUPUY
REGLEMENT INTERIEUR	Renaud SAINT MARD
GESTION ET SUIVI DU MATERIEL	Arnaud DARBELET
GESTION SALLE VOIRNOT	Virginie SAINT MARD
GESTION ET SUIVI DU PERSONNEL	Renaud SAINT MARD

Les responsables réuniront régulièrement les conseillers associés à chaque commission afin de travailler sur des dossiers en cours.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Secrétariat	Fermé	15h00-18h00	Fermé	10h00-12h00	10h-12h00	Fermé
Élus	17h00-19h00					9h00-11h00

Pour joindre la mairie aux horaires d'ouverture : **03 83 31 83 75**

**Pour joindre le Maire ou un de ses adjoints en dehors des horaires d'ouverture
07 71 92 52 11**

Adresse mail: moivrons.mairie@wanadoo.fr

Prochainement: **le site Internet officiel de la commune de Moivrons**

UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT EN LIGNE TITRES PAYABLES PAR INTERNET (TIPI)

Pour le paiement de vos services publics locaux (Redevance assainissement par exemple) un encart est présent sur votre facture ainsi que les informations nécessaires au paiement sécurisé par internet.

Adresse de paiement par internet : www.tipi.budget.gouv.fr

Voici le portail officiel du paiement TIPI



La Direction Générale des Finances Publiques, partenaire des collectivités locales, a développé ce site de paiement en ligne pour vous permettre de régler par carte bancaire vos redevances et produits locaux, en toute sécurité et en toute simplicité.

Ce service ouvert aux usagers des collectivités adhérentes est disponible 7 jours/7 et 24h/24. Pour effectuer votre paiement, vous devez vous munir de la facture ou de l'avis des sommes à payer que vous a

transmis votre collectivité ou votre établissement public de santé. Sur ce document, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'identification de votre paiement :

- L'identifiant collectivité qui permet d'identifier la collectivité au bénéfice de laquelle vous effectuez votre règlement. (situé en bas de votre facture)
- La référence qui permet d'identifier la facture (dette) que vous souhaitez régler.
- Pour les paiements effectués au profit des établissements publics de santé (hôpitaux), le numéro d'entrée du patient.
- Le montant qui doit être réglé en totalité. Vous ne pourrez en effet pas payer sur ce site un montant partiel. Lors de votre règlement, vous devrez obligatoirement fournir une adresse de courrier électronique valide, à laquelle vous sera transmis un ticket vous confirmant la prise en compte de votre paiement à l'issue de celui-ci.

NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE VOIRNOT

	Location Week-end Habitant	Location Week-end Extérieur	Location Week-end à but lucratif	Location en semaine (funérailles)	Location ½ journée à but lucratif	
					Habitant	Extérieur
Salle + cuisine	220 €	320 €	400 €	0	25 €	50 €
Salle + cuisine + vaisselle	220 € + en fonction du nombre de personnes	320 € + en fonction du nombre de personnes	400 € + en fonction du nombre de personnes	20 €	25 € + en fonction du nombre de personnes	50 € + en fonction du nombre de personnes
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €

Les personnes ayant réservé la salle avant le 06 mars 2018 conservent les anciens tarifs

LOCATION DE VAISSELLE (salle Voirnot)

Jusqu'à 20 personnes	20 €
De 21 à 50	35 €
Plus de 50 personnes	50 €


Réservation en mairie **aux heures d'ouvertures**.

Règlement en mairie la semaine précédant l'événement. Une attestation de responsabilité civile et le chèque de caution doivent être fournis au plus tard au moment du règlement, sans quoi la réservation sera annulée.

Prise des clés le vendredi à 18h45 salle Voirnot.

Restitution des clés le dimanche à 18h00, salle balayée et vaisselle propre.

INFORMATIONS PRATIQUES

Respect du voisinage	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #fff9e6;"> <p><u>Rappel</u> (travaux extérieurs bruyants)</p> <p><u>Horaires à respecter</u></p> <p>Samedi : 9h -12h et 14h -18h</p> <p>Dimanche et jours fériés :9h -12h</p> <p>Par arrêté préfectoral renouvelé pour 2018 : les feux sont <u>interdits</u></p> </div> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  </div> <p>L'usage du point tri est autorisé de 8h00 à 20h30 Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires des animaux</p>												
Ramassage des ordures ménagères	Sortir la poubelle le dimanche soir pour un ramassage le lundi en début de matinée. Si le lundi est férié, le ramassage sera effectué le jeudi de la même semaine												
Déchetterie de NOMENY	<div style="text-align: center; background-color: #f4a460; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">HORAIRES D'OUVERTURE du 25 mars au 28 Octobre 2018</div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #fff9e6;"> <th style="width: 15%;">Lundi et mardi</th> <th style="width: 15%;">mercredi</th> <th style="width: 15%;">Jeudi</th> <th style="width: 15%;">Vendredi</th> <th style="width: 15%;">Samedi</th> <th style="width: 15%;">Dimanche</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #fff9e6;">Fermé</td> <td>8h00-12h00 13h00-18h00</td> <td>8h00-12h00 13h00-18h00</td> <td>8h00-12h00 13h00-18h00</td> <td>8h00-18h00 13h00-18h00</td> <td>9h00-12h00</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold; margin-top: 10px;">Vignette à retirer muni de sa carte grise et d'un justificatif de domicile à la Communauté de Communes SEILLE ET GRAND COURONNE (CCSGC) 23 route de Pont à Mousson 54610 NOMENY</p>	Lundi et mardi	mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Fermé	8h00-12h00 13h00-18h00	8h00-12h00 13h00-18h00	8h00-12h00 13h00-18h00	8h00-18h00 13h00-18h00	9h00-12h00
Lundi et mardi	mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche								
Fermé	8h00-12h00 13h00-18h00	8h00-12h00 13h00-18h00	8h00-12h00 13h00-18h00	8h00-18h00 13h00-18h00	9h00-12h00								

EVENEMENTS A VENIR

MARS	AVRIL	MAI
Mercredi 28	Jeudi 12	Samedi 5
<p>PAQUES 2018 Distribution de chocolats aux enfants nés à partir de janvier 2007</p>	<p>Conseil municipal</p>	<p>Rallye motos Grande Rue</p>
	Vendredi 20	Mardi 8
	<p>Course cycliste "Le tour de la mirabelle" à partir de 15h Grande Rue</p>	<p>Commémoration de la victoire de 1945 à 10h30 au monument aux morts</p>
		Dimanche 20
		<p>Rallye Alpine Renault Entre Jeandelaincourt MOIVRONS et Sivry</p>



Directeur de la publication : **M^r Renaud SAINT MARD – 6 Bis Grande Rue – 54760 MOIVRONS**

Ont collaboré à ce numéro : **F.MAGGIORI - A.NICOLAY - C.MATIC - V. SAINT MARD**

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique